



Le grand
débat national

La transition
écologique

GRAND DEBAT NATIONAL

Thème 3- Transition écologique

1/ contribution de l'État aux investissements des collectivités territoriales

En 2018, l'ensemble des subventions de l'Etat attribué aux collectivités locales de l'Ariège s'élève à environ 18,5 M€. Une partie importante (22%) financent la transition énergétique en soutenant les investissements (chauffage, isolation...) des collectivités locales pour réduire la dépense énergétique des bâtiments publics. En 2018, 24 logements sociaux, 12 écoles et 17 bâtiments (mairies, salles polyvalentes, bibliothèques) en ont bénéficié.

En Ariège, la contribution de l'Etat aux projets urbains durables se traduit par des actions (convention Agence Nationale de la Rénovation Urbaine et convention "Action Coeur de Ville") destinées à cofinancer des projets de logements sociaux et de rénovation urbaine. Sous réserve de validation finale, 4,3 M€ de crédits devraient ainsi bénéficier à Foix et 11,3 M€ à Pamiers.

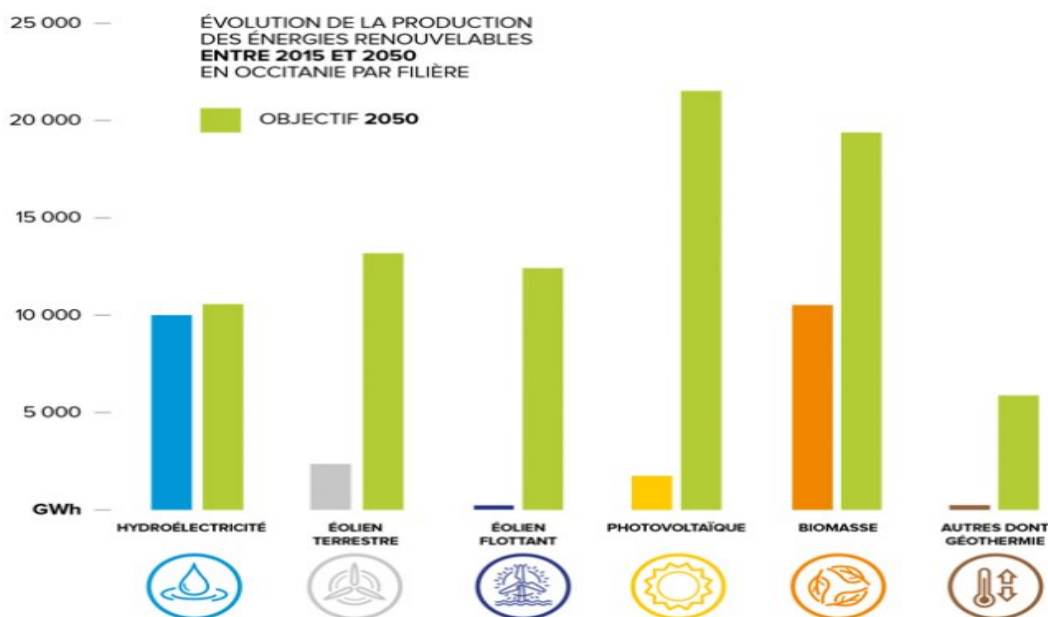
2/ les aides aux particuliers : logement et lutte contre la précarité énergétique

La rénovation des logements et la lutte contre la précarité énergétique est une politique publique prioritaire de l'Etat car elle répond à des attentes des ménages. 547 logements ont pu être rénovés en Ariège en 2018, mobilisant presque 4,5 M€ d'aides aux particuliers. En 2017, 467 logements avaient pu être rénovés (3,4 M€ d'aides).

En parallèle, le chèque énergie qui vient d'être mis en place prévoit une aide à chaque ménage sous conditions de ressources pour l'aider à payer les factures d'énergie. Les premières évaluations pour la campagne 2018 ont estimés à 11 731 le nombre des bénéficiaires en Ariège pour un montant cumulé de 1,7M€.

3/ énergies renouvelables : situation et enjeux en Ariège en matière de production

Pour répondre au défi climatique, l'État a fixé des objectifs ambitieux de développement des Energies Renouvelables jusqu'en 2030. Dans ce cadre, la Région Occitanie porte l'ambition d'être la 1^{ère} « **Région Energie Positive** » de France. En Ariège, deux territoires (Vallée de l'Ariège et Couserans) élaborent un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour être capable de satisfaire leurs besoins en énergie par une production d'origine renouvelable et locale en 2050.



Compte tenu de sa situation géographique, l'Ariège est très bien équipée en ouvrages hydroélectriques dont la puissance (715 MW) représente 92 % de l'énergie renouvelable produite en Ariège.

Avec un taux de boisement dépassant 53 % et une productivité naturelle importante, l'Ariège dispose également d'une ressource significative dont l'exploitation est toutefois fortement handicapée par le relief et le morcellement foncier (près de 43 500 propriétaires privés). Une illustration est l'entreprise ABC (Ariège Centrale Cogénération) située à St Paul de Jarrat qui produit à partir de « chutes » de bois de l'électricité et de la chaleur utilisée pour le séchage de granulés de bois (pellets). Une chaufferie bois associée à un réseau de chaleur est également en fonctionnement sur la commune de Montégut-Plantaurel. Ce projet dessert des équipements publics, des logements sociaux, l'APAJH et un ESAT.

Les projets photovoltaïques se développent. Actuellement 3 centrales au sol d'une puissance totale d'environ 21 MW fonctionnent (Saint-Amadou, Daumazan-sur-Arize, Besset) et une centrale (ombrière de parking) est en service à Saint-Jean-du-Falga (0,6MW). Deux projets sont en cours à St-Quentin-la-Tour (3,1MW) et à Saverdun (5MW) et de nombreux autres sont à l'étude. Tous types d'installation photovoltaïque confondus (centrales au sol, sur toiture...) le département de l'Ariège dispose d'une puissance totale raccordée d'environ 55 MW.

Si deux zones sont favorables au développement de l'éolien (Pays de Mirepoix et Volvestre Ariègeois) plusieurs projets n'ont pas abouti en raison de servitudes aériennes (aviation militaire ou civile) et/ou d'enjeux paysagers forts et à ce jour, aucune éolienne supérieure à 12 mètres n'est installée.

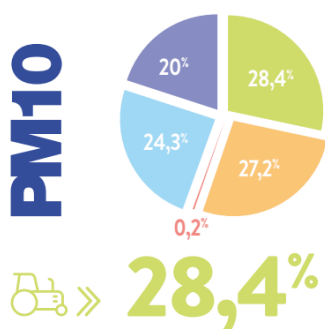
4/ la qualité de l'air en Ariège

Le rapport publié fin 2018 par ATMO Occitanie (association loi 1901, agréée pour la surveillance de la qualité de l'air en Occitanie) fait état d'une bonne qualité de l'air en Ariège pour ce qui concerne les particules (PM2,5 et PM10) et le dioxyde d'azote (NO2).

Le seuil réglementaire a été dépassé pour l'ozone et il a été observé une hausse de la concentration en particules (PM10) sur la journée du 20 janvier 2017.

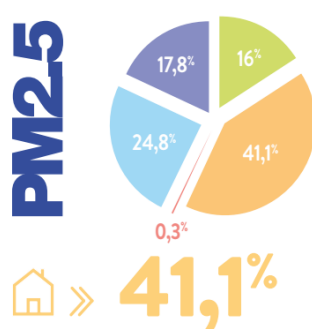
Les graphiques ci-dessous donnent quelques éléments sur les principaux secteurs émetteurs à l'échelle Occitanie et la part (estimée) de l'Ariège dans les émissions régionales (en rouge).

Sources des émissions de pollution en 2015



Le secteur agricole est le premier contributeur aux émissions de particules PM10 sur la région Occitanie, avec 28,4%

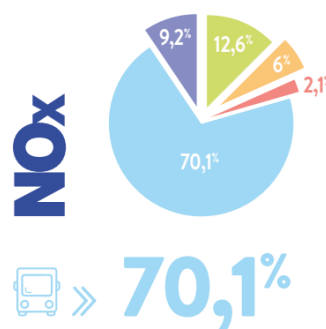
L'évolution des pratiques agricoles, notamment pour le travail du sol, permet de réduire les émissions de particules.



Le secteur résidentiel contribue à 41,1% des émissions de PM2.5 sur la région Occitanie.

Les dispositifs de chauffage individuel au bois sont la première source d'émission de particules PM2.5 dans le secteur résidentiel.

AGIR SUR... les modes de chauffage domestique et leur performance permet de réduire les émissions de particules fines.



Le secteur des transports contribue à 70,1% des émissions de NOx sur la région Occitanie.

Le trafic routier est le premier contributeur aux émissions régionales d'oxydes d'azote. Les émissions de ce polluant sont en baisse. La modernisation du parc roulant permet de compenser l'augmentation du trafic routier.

AGIR SUR... les modes de transport et la mobilité en général permet de réduire de façon importante les émissions d'oxydes d'azote sur le territoire.

* Les polluants considérés sont le dioxyde de soufre (SO2), le monoxyde de carbone (CO), les oxydes d'azote (Nox), les composés organiques et inorganiques (dont NH3), les particules et aérosols ainsi que l'ozone (O3) et de dioxyde d'azote qui sont des polluants secondaires (formés par transformation chimique des polluants primaires cités avant)